

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 02 Février 2017

L'an deux mil dix sept, le deux Février, le conseil municipal de la commune s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Roland BERNIGAUD.

Etaient Présents : BERNIGAUD Roland — DESMARIS Didier – ROJON Sandrine – MINASSIAN Guy
MARTINEZ-BAYLE Fabienne – MANCINI Cédric — CHAUDET Pierre – MBODJI Laurence – ALAUX Olivier –
PONS Béatrice – BERNARD Alain – LIMANDAS Gilbert — CHASSIGNOL Valérie - BERARD Mathieu

Absents excusés : MORANDAT Sonia
OTTAVIOLI Hervé
CURTET Françoise
DO Karine
TRUCHOT Evelyne (Procuration à Valérie CHASSIGNOL)

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Sandrine ROJON est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal précédent est adopté à l'unanimité.

LOCATION DU LOGEMENT DE LA POSTE

Le Maire fait part que suite à la rénovation de l'appartement sis au-dessus de la poste et suite à la délibération ce logement avait été proposé à la location pour un montant de 750 €/mois.

Le secrétariat de mairie n'ayant pas eu de demandes, le Maire propose de faire appel à une agence de location pour recherche de locataires. Il ajoute qu'il a démarché 3 agences locales qui proposent pour certaines en plus de la recherche de locataire, une gestion du bien avec encaissement des loyers et une assurance pour impayés ou détérioration.

Le Maire sollicite l'avis des conseillers.

Valérie CHASSIGNOL estime que le montant de la location est trop cher par rapport aux prestations du logement (pas de garage)

Sandrine ROJON rejoint cet avis (pas de terrain).

Fabienne MARTINEZ-BAYLE dit que c'est le prix de la location d'une maison sur la commune.

Olivier ALAUX demande s'il y a une durée de convention avec l'agence.

Des renseignements seront pris à ce sujet, n'ayant pas été évoqués avec les représentants d'agence.

Guy MINASSIAN demande si l'on peut retenir que la première étape (recherche de locataire) dans un premier temps.

Le Maire répond qu'effectivement la gestion et l'assurance sont des options.

Sandrine ROJON et Cédric MANCINI estiment que la commune pourrait décider en premier lieu de baisser le montant du loyer, compte tenu de la perte de ressources liée à la rémunération de l'agence.

Le Maire précise qu'il faut établir un diagnostic ACE pour ce logement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de retenir la proposition de PROST Immobilier pour la recherche de locataire qui comprend :

La publication de l'annonce sur différents supports internet,

Un nombre illimité de visites, au montage du dossier de candidature,

La proposition de dossiers,

la rédaction du bail et l'état des lieux rentrant et sortant.

RAPPORT SIEA

Le Maire rappelle les grandes lignes du rapport de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion du SIEA.

Il est précisé qu'il sera utile de transmettre une délibération si le débat apporte des observations qui pourraient être utiles au service.

Gilbert LIMANDAS informe qu'il y a un litige entre SIEA et ORANGE pour l'utilisation des fourreaux de ce dernier, destinée à apporter la fibre optique et que cela engendre des enjeux financiers importants.

Le Maire donne lecture des observations de la Chambre Régionale des Comptes et des réponses du SIEA à celles-ci.
Le Conseil n'émet aucune observation particulière.

DELEGUES SIEA

Mathieu BERARD rappelle au Maire qu'il ne souhaite plus assurer les fonctions de délégué titulaire au SIEA.
Le Maire propose au conseil de procéder à une nouvelle désignation des délégués afin que la commune soit représentée auprès de cet organisme.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de DESIGNER :

Gilbert LIMANDAS Titulaire,
Didier DESMARIS Suppléant,
Mathieu BERARD Suppléant.

TAXE ASSAINISSEMENT

Le Maire rappelle que la redevance assainissement doit couvrir les charges consécutives aux investissements, au fonctionnement et aux renouvellements nécessaires à la fourniture des services, ainsi que les charges et les impositions de toute nature afférente à leur exécution.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'augmenter comme prévu la redevance assainissement pour 2017.

Vu l'exposé de Mr le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité,

De fixer la redevance d'assainissement comme suit :

- une part variable de 1.40 € H.T le m3 consommé
- une part fixe de 10 € H.T par abonné et par an (5 € au mois de mars et 5 € au mois de novembre).

SITUATION BUDGETAIRE DE FIN D'EXERCICE

Guy MINASSIAN présente la situation de fin d'exercice 2016 qui présente un résultat (hors recette de la vente de la base et résultat antérieur reporté) de 128 000 €. Il rappelle que l'an dernier le résultat de fonctionnement était de 174 000 €.

Le résultat de cette année laisse une marge d'investissement de seulement 28 000 € afin de garantir le remboursement de la part capital des emprunts qui s'élève à 100 000 €.

Gilbert LIMANDAS demande des explications sur le besoin de financement de 53 500 €.

Le conseil entend que ce montant correspond aux dépenses engagées en 2016 reportés sur 2017.

AUTORISATION DE NEGOCIATION DES PRETS POUR ALLONGEMENT DE LA DUREE DE REMBOURSEMENT

Guy MINASSIAN rappelle l'endettement de la commune et le contrat de prêt avec le Crédit Agricole qui comporte une clause de pénalité de 175 000 €.

Il rappelle que la commission Finances s'est réunie à plusieurs reprises pour étudier l'opportunité de renégociation des prêts et qu'elle propose au conseil d'étudier un ré-étalement de la dette pour l'ensemble des emprunts.

Cette renégociation a pour objectif de redonner de l'oxygène au budget de la commune afin de permettre de continuer à investir et notamment dans des investissements courants et obligatoires et de pouvoir se projeter un peu plus dans certains projets.

Pierre CHAUDET demande au conseil si des élus voient d'autres alternatives à celle proposée.

Gilbert LIMANDAS dit que la pénalité de 175 000 € est importante et qu'il faut faire avec les engagements pris et estime que le ré-étalement de la dette ne présente pas une réflexion de bonne gestion financière. Cela rallonge la dette dans le temps, handicape le mandat suivant et trouve plus judicieux d'assumer les engagements pris en essayant d'atténuer les charges.

Il précise que ce sont les investissements que l'on devrait décaler dans le temps et que la commune a possibilité de faire des économies en supprimant les indemnités du Maire, compte tenu de son mandat de Conseiller Départemental.

Guy MINASSIAN précise que la pénalité sera fortement absorbée par la renégociation.

Olivier ALAUX précise qu'à ce stade, il n'est pas demandé au conseil de se prononcer sur une décision ferme de ré-étalement de la dette mais de recevoir l'autorisation de lancer les négociations avec les banques pour obtenir des propositions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à lancer les démarches avec les banques pour obtenir des propositions de renégociation et de ré-étalement de la dette.

PERSONNEL DE CANTINE ET HAUSSE DE LA FREQUENTATION

Suite à la hausse d'effectifs à la cantine (entre 90 et 100 enfants), il a été décidé d'affecter un agent supplémentaire au service pour faire face notamment à l'encadrement des petits pour le repas. Pour plus de souplesse, il a été fait appel à un agent déjà en activité pour la commune, qui est rémunéré en heures complémentaires pour ces missions de suractivité. Cela porte l'effectif encadrant à 5 personnes (3 agents en cantine et 2 agents surveillants en extérieur)

Olivier ALAUX interpelle le conseil sur le manque de place dans les locaux actuels. Il ajoute que l'organisation et le temps de pause méridienne (réduit lors de la prise en charge des TAP en 2014) devront être également repensés si les effectifs continuent d'augmenter.

COMPTES RENDUS DIVERS

Didier DESMARIS informe que l'installation des plaques de rues et numérotation sont en cours mais l'officialisation des changements d'adresses ne sera effective qu'au mois de Juin, afin de ne pas troubler la distribution du courrier pendant la période électorale, les fichiers adresses étant transmis en Préfecture mi-janvier pour l'année.

COMMUNICATION

Sandrine ROJON informe que la distribution du bulletin informations est programmée pour mi-février.

LA POSTE

Guy MINASSIAN informe qu'un commerçant est intéressé pour assurer les services postaux.

La décision de prise en charge par un commerçant (relais postal) ou par la mairie (agence postale) de ces services sera soumise au conseil municipal.

Valérie CHASSIGNOL demande si la commune à l'assurance que la Poste ferme.

L'information de la réduction des horaires d'ouverture a été annoncée comme les premières conséquences de la baisse de la fréquentation.

Gilbert LIMANDAS demande quelles seront les engagements repris par le commerçant.

Guy MINASSIAN informe qu'il sera proposé au commerçant un service courrier, colis, retraits et dépôts limités.

INFORMATIONS DU MAIRE

Musée

En accord avec le musée, dans le cadre de la fondation du patrimoine, Le Maire informe qu'il faudrait un volontaire, membre du conseil municipal pour travailler avec Gérard DEDEDJIAN.

Pour valider le mécénat concernant l'Eglise, le Maire signale que l'engagement de la commune est sollicité pour les travaux.

Il leur a été informé que pour l'instant la commune a lancé les études et les demandes de subventions mais n'a pas la possibilité financière d'engager les travaux.

Cimetière

Le conseil entend que l'étude géotechnique et géologique a été réalisée.

Syndicat des Eaux

Il a été prévu des installations de compteurs avec télé-relève pour 7 antennes radios dont une à St Paul. Un changement de compteur, à la charge du Syndicat des Eaux, sera installé sans augmentation pour la commune.

Participation dans les commissions thématiques intercommunales

Le Maire présente les 14 commissions thématiques intercommunales auxquelles des conseillers communaux peuvent s'inscrire. Ces commissions sont composées du Président, de droit, de conseillers communautaires et de conseillers communaux.

Les commissions thématiques intercommunales pour lesquelles des conseillers souhaitent s'inscrire sont les suivantes :

FINANCES, RH, Administration Générale

Guy MINASSIAN
Gilbert LIMANDAS

CULTURE, VIE ASSOCIATIVE, patrimoine, CLD, évènementiel

Sandrine ROJON

ENVIRONNEMENT

Didier DESMARIS

SPANC et ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Didier DESMARIS

GEMAPI, NATURA 2000, Eau potable

Roland BERNIGAUD

LEADER ET PAEC

Mathieu BERARD
Roland BERNIGAUD
Gilbert LIMANDAS

Olivier ALAUX demande si les compétences optionnelles ont été votées.

Le Maire répond que cela n'a pas encore été défini.

Il signale que l'action sociale figure dans la liste définie des groupes de travail alors que celle-ci figurait dans les compétences optionnelles au même titre que le sport qui lui n'apparaît pas dans les commissions.

Le Maire dit qu'il n'a pas la réponse.

Rencontre avec les médecins

Suite à la rencontre avec le corps médical et le Président de l'ordre des médecins, il a été décidé d'adresser un flyer à toutes les grandes facultés de médecine de la région pour solliciter l'installation d'un médecin général sur notre commune.

Information du vœu de l'installation à mi-temps d'une sage-femme sur notre commune pour laquelle une réunion est programmer pour étudier les possibilités de mise à disposition d'un local.

QUESTIONS DIVERSES

Commission assainissement : le 23/02/2017 à 9H
Commission CCAS : le 13/02/2017 à 17H30
Commission Finances : le 13/02/2017 à 18 H
Prochain conseil municipal le 06/03/2017 et le 28/03/2017

Gilbert LIMANDAS rappelle que suite à la reprise de la compétence de l'entretien des voiries, il y a lieu de prévoir un planning des travaux.